

## Check-list SwissPass Smile Challenge (concept de protection Covid-19 spécifique aux événements), valable dès le 6 juin 2020

<b>Contexte</b>	Le concept de protection Covid-19 pour les événements Swiss-Ski sert de base pour les manifestations du SwissPass Smile Challenge.
<b>Règles d'hygiène et de conduite OFSP / OFSPO / Swiss Olympic</b>	<p>Généralités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garder ses distances (au moins 1,5 mètre)</li> <li>• Se laver soigneusement les mains</li> <li>• Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude</li> <li>• Ne pas se serrer la main / éviter les contacts corporels inutiles</li> </ul> <p>Compétitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au maximum 1000 personnes présentes simultanément à la même manifestation</li> <li>• Assurer le traçage des contacts si la distance minimale ne peut être respectée (voir également ci-après « Traçage des contacts »)</li> <li>• Les flux de spectateurs et les salles communes doivent être gérés de façon à ce que la distance de 1,5 mètre entre les personnes puisse être respectée.</li> </ul> <p><i>Ce retour progressif à la normalité pour les activités sportives implique que les règles de distance ne peuvent pas être respectées à tout moment. Les personnes sont considérées en contact étroit lorsqu'elles restent longtemps (&gt;15 minutes) ou de manière répétée à une distance de moins de 1,5 mètre d'une autre personne sans mesure de protection.</i></p>
<b>Matériel d'information et affiches sur la conduite à adopter</b>	<p>Les affiches et les règles de conduite de Swiss Olympic, de l'OFSP et de l'OFSP doivent être apposées de manière bien visible aux endroits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Village</li> <li>• Jeux</li> <li>• Lieu de distribution des repas</li> <li>• Vestiaires et douches</li> <li>• Entrées des salles de sport</li> </ul>
<b>Évaluation des risques et tri</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La santé est la priorité absolue ; cela implique un fort degré de solidarité et de responsabilité personnelle.</li> <li>• Les personnes présentant des symptômes doivent rester chez elles et ne sont pas autorisées à participer à la préparation, au déroulement et/ou au traitement ultérieur de la manifestation.</li> <li>• Si une infection par le virus est diagnostiquée ultérieurement, il convient d'en informer sans délai la direction du projet compte tenu du rôle de représentation de Swiss-Ski.</li> </ul>
<b>Arrivée et départ</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les règles de l'OFSP doivent être respectées en cas d'arrivée en transports publics (port de masque de protection le cas échéant).</li> <li>• Les auxiliaires et les fonctionnaires sont priés de voyager individuellement.</li> </ul>
<b>Hébergement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En principe, conformément aux directives de l'OFSP relatives à l'hôtellerie.</li> </ul>
<b>Restauration / repas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En principe, conformément aux directives de l'OFSP relatives à l'hôtellerie et au type de gastronomie / d'institution.</li> <li>• Distribution de repas uniquement en libre-service (pas de buffet) ; gérer le flux de personnes de façon à disposer d'une entrée et d'une sortie distinctes.</li> <li>• Restauration si possible en plein air et par équipe.</li> </ul>
<b>Changement de tenue / douche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la mesure du possible, se changer et se doucher à domicile.</li> <li>• L'utilisation des vestiaires et des installations sanitaires dans les installations sportives est autorisée dans le respect des règles de l'OFSP.</li> </ul>
<b>Tenue / dossards</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les bénévoles reçoivent un t-shirt propre. Ils sont responsables du reste de la tenue, laquelle doit obligatoirement être récemment lavée.</li> <li>• Les dossards sont lavés par Swiss-Ski après chaque événement.</li> </ul>
<b>Contrôle / responsabilités</b>	<p>Participants / encadrants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La personne en charge de l'encadrement veille à ce que les dispositions et les directives soient respectées par l'équipe.</li> <li>• La personne en charge de l'encadrement vérifie que les membres de l'équipe participante soient en bonne santé et ne présentent pas de symptômes.</li> </ul> <p>Auxiliaires / comité d'organisation local / fonctionnaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaboration avec Swiss-Ski, le comité d'organisation local est responsable du respect des dispositions et des directives en vigueur.</li> </ul> <p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'obligation de s'inscrire doit être rappelée par des annonces du speaker et des affiches. Contrôles aléatoires par la personne responsable (Rebecca Tarmann).</li> </ul>
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préalablement à tous les participants (par Swiss-Ski via les encadrants), aux bénévoles (par le comité d'organisation local), aux partenaires inscrits et aux médias (par Swiss-Ski ou le comité d'organisation local).</li> <li>• Informations par le speaker et via des affiches.</li> </ul>
<b>Matériel de protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du produit désinfectant est à disposition pour les jeux et au Village.</li> <li>• Le matériel de protection supplémentaire facultatif doit être organisé par la personne concernée.</li> </ul>
<b>Traçage des contacts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prénom, le nom et le numéro de téléphone de toutes les personnes présentes doivent être saisis. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Via l'inscription pour les participants et les encadrants (numéros de téléphone des participants via la personne en charge de l'encadrement de l'équipe)</li> <li>- Via une liste séparée pour les fonctionnaires et les bénévoles (par le comité d'organisation local et Swiss-Ski)</li> <li>- Auprès du speaker / du guichet d'information pour les spectateurs via une liste séparée</li> <li>- Via une liste séparée pour les journalistes et les partenaires (par le comité d'organisation local et Swiss-Ski)</li> </ul> </li> <li>• Les listes avec les coordonnées doivent être conservées durant 14 jours suivant l'événement et être présentées sur demande de l'autorité sanitaire cantonale.</li> <li>• La direction de projet chez Swiss-Ski est responsable des mesures de protection (Rebecca Tarmann, rebecca.tarmann@swiss-ski.ch).</li> </ul>